Image not found or type unknown

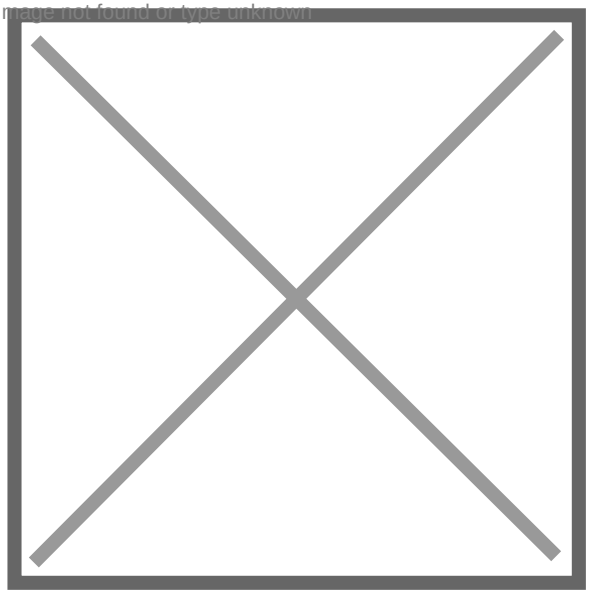

erreur publicitaire commise par l organisme page jaune

Par **COLLE_old**, le **22/11/2007** à **15:32**

Bonjour
je suis artisan taxi . comme tout les ans je fait faire mon annonce publicitaire par les pages jaunes.
Mais voila. Sur les nouvelles pages jaunes , je vois tout de suite une erreur grave de leur part. Qui m'est confirmé par la direction de la concurence de la consommation et de la repression des fraudes. Il y a mon annonce a moi, qui est tout a fait normal, puis une autre societé de taxi qui n exsiste pas dans ma commune.
cet societé exploite a 3kms de ma commune.
bien sur, cela me fait beaucoup de mal car je vois cet societé prendre en charges des clients sur ma commune du a cet erreur.
depuis septembre plus d'appel telephonique.
Le directeur départemental de la repression des fraudes, ma transmis un courrier en me précisant que cet en réalité une erreur des pages jaunes, et que si j'estime avoir subiun préjudice en raison de cette erreur de me retourner contre cet organisme pour un éventuel dédomagement.
C 'est la que j'ai besoin de vous.
Je paye chère mon annonce auprès des pages jaunes pour avoir quelques clients de plus, et de l'autre coté il me font faire une faillitte!!!
au secour aider moi !!!
merci de tout coeur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés